



**N°ARR17-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE DÉLÉGATION DE FONCTION  
AU 8E VICE-PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 5211-9 autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de fonction aux vice-présidents,

**Vu** le procès-verbal d'élections du président et des vice-présidents en date du 10 juillet 2020

**Vu** la délibération n° DEL22-2023 en date du 29 mars 2023, modifiant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau communautaire,

**Vu** la délibération n° DEL49-2023 en date du 10 mai 2023, modifiant le rang des vice-présidents,

**Vu** l'arrêté n° ARR39-2020 en date du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jean Soublin dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante et du très haut débit,

**Considérant** que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents,

**Considérant** que pour faciliter la mise en œuvre de la politique intercommunale, il y a lieu d'utiliser cette faculté,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'arrêté n° ARR39-2020 en date du 14 septembre 2020 est abrogé.

**Article 2** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean Soublin, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, pour intervenir dans les domaines de l'enseignement supérieur, du très haut débit ainsi que de la santé.

Dans l'exercice de ses fonctions, il veillera tout particulièrement à :

- définir et conduire la stratégie de l'enseignement supérieur sur le territoire,
- œuvrer au développement de la recherche et du développement,
- concevoir et promouvoir les services associés à la vie étudiante notamment en ce qui concerne la mobilité (en lien avec le vice-président en charge des transports et des espaces France Services), le logement (en lien avec la vice-présidente en charge du logement et de l'habitat, le sport-santé-alimentation, les aides au budget des étudiants,
- définir la stratégie numérique du territoire, mobiliser les moyens juridiques, techniques et financiers pour assurer la conduite de la compétence d'aménagement numérique,
- conduire la délégation de service public pour le déploiement et l'exploitation du réseau THD d'agglomération (réseau Numérid@x) attribuée à l'entreprise Grand Dax Très Haut Débit,
- accompagner les innovations permettant la transformation des usages sur le territoire, en lien avec les différents acteurs, notamment : Grand Dax THD, les opérateurs privés de la filière, le GIP Pulseo en charge d'accélérer la transition numérique du territoire à travers son fablab,
- mettre en place et coordonner les actions en matière de santé et de prévention.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, il sera notamment chargé :

- d'appréhender les contours de la prise de compétence relative à l'enseignement supérieur, la recherche incluant la vie étudiante notamment en anticipant les trajectoires de montée en compétence, d'allongement des parcours et de développement des effectifs étudiants et d'anticiper leurs impacts en matière immobilière (logement étudiant et locaux de formation),



- d'installer et animer un comité local de l'enseignement supérieur et des formations,
- de participer aux travaux des instances départementales et régionales sur la compétence, de participer aux comités d'établissements locaux qui en feraient la demande,
- de travailler, notamment dans le cadre d'Action cœur de ville et de la Politique de la ville, à l'insertion et à l'implantation des étudiants sur le territoire,
- de développer un dialogue participatif avec les étudiants pour élaborer un plan d'actions pertinent,
- de conduire la mise en œuvre du Plan 1500 étudiants notamment en favorisant le développement du Campus santé (collège santé de l'Université Bordeaux, Institut du thermalisme et Institut hospitalier de Formation aux Métiers de la Santé), du Campus enseignement supérieur-formation (Intech, CNAM) en lien avec le projet Confluences,
- d'accompagner le développement du Campus régional des métiers du bois et de la forêt et le développement des métiers agricoles porté notamment par l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Oeyreluy,
- d'accompagner tous les établissements, lycées publics et privés et l'ensemble de la filière formative de l'enseignement supérieur,
- de travailler, en lien avec les entreprises locales, au couple étudiant-entreprise tant en matière d'alternance et d'apprentissage, qu'en matière de stage d'acculturation,
- de promouvoir le nouveau positionnement étudiant du Grand Dax en lien avec le marketing territorial du Grand Dax.

Dans le domaine du très haut débit, il sera notamment chargé :

- de suivre et contrôler l'exploitation technique et commerciale du réseau en participant notamment aux comités techniques trimestriels avec le délégataire Grand Dax THD,
- de poursuivre en lien avec le délégataire et les assistants à maîtrise d'ouvrage du Grand Dax les évolutions du contrat de DSP pour développer la commercialisation du réseau et ses services auprès des opérateurs et autres utilisateurs,
- de conduire les négociations avec le délégataire pour l'extension du réseau vers les zones non encore desservies et les nouvelles zones économiques,
- de conduire la stratégie de développement du data center public du Grand Dax nommé Data3, le lancement de son agrément HDSCP (Hébergeur de Données de Santé à Caractère Personnel) en y mobilisant les moyens afférents en participant à son comité de pilotage,
- d'accompagner la trajectoire de transformation numérique des entreprises,
- de poursuivre, voire d'adapter, la stratégie des aides financières aux entreprises concernant leur transition numérique, en lien avec le vice-président en charge du développement économique,
- de participer à garantir l'adduction numérique des pôles économiques, technologiques, de recherche, des établissements d'enseignement et des entreprises,
- de participer à la mise en œuvre, en expérimentation ou bien durablement, des moyens numériques et services nécessaires aux évolutions sociétales notamment : services numériques du quotidien, big data, intelligence artificielle, smart city, télétravail, e-commerce-tourisme-services, e-santé, e-learning, industrie du futur.

Dans le domaine de la santé, il sera notamment chargé :

- de la mise en place du contrat local de santé, puis de son application, notamment sur le volet attractivité médicale, accès aux soins et prévention,
- de fédérer les acteurs autour du projet de santé du territoire,
- du lien entre les différents acteurs de la santé du territoire, tel l'ARS, les différents ordres et sociétés médicales, la CPTS mais aussi le collège santé de l'université de Bordeaux.

**Article 3** : Pour l'exercice de ces fonctions, Monsieur Jean Soublin est autorisé à signer toutes correspondances relevant des domaines délégués.

La signature de l'ensemble des documents visés ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « Pour le Président, le Vice-Président, Jean Soublin ».

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article 5 :** Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 040-244000675-20230517-ARR17\_2023-AR



Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 17 mai 2023,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 040-244000675-20230517-ARR17\_2023-AR

